

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 07.08.2026
Visible par le public jusqu'au: 07.08.2029
Numéro de publication: BA-VS05-0000023258

Entité de publication



Ville de Monthey - Service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions", Place de l'Hôtel-de-Ville 2, 1870 Monthey

Demande d'autorisation de construire - Objet de minime importance art. 25 al.2 OC - Petite barrière, Monthey

Titre du projet de construction

Objet de minime importance art. 25 al.2 OC - Petite barrière

Numéro pour consultation eConstruction

558ba220

Requérant(e)

Parfi Management SA

Auteur(e) de plans

JEAN PETIT DE BANTEL

Auteur(e) de plans - Entreprise

Parfi Management SA

Parcelle

Parcelle 6181, No Folio 52, Lieu-dit Gueurze, Muguet, Rocheys, Sur les Lapiaz

Parcelle

Parcelle 6179, No Folio 52, Lieu-dit Gueurze, Muguet, Rocheys, Sur les Lapiaz

Parcelle

Parcelle 6180, No Folio 52, Lieu-dit Gueurze, Muguet, Rocheys, Sur les Lapiaz

Parcelle

Parcelle 6182, No Folio 52, Lieu-dit Gueurze, Muguet, Rocheys, Sur les Lapiaz

Parcelle

Parcelle 6175, No Folio 52, Lieu-dit Gueurze, Muguet, Rocheys, Sur les Lapiaz

Coordonnées

2'561'448 1'122'884

Propriétaire

Michaël Guérin

Propriétaire

Joss Elisa Catherine

Propriétaire

Gilles Durniat

Propriétaire

Lucile Michellod

Propriétaire

Aleksandar Obradovic

Propriétaire

Marie-Laure Obradovic

Propriétaire

Gaëtan Ocello

Propriétaire

Claire Bellenot

Propriétaire

Saturnin Figah Kafui Serge

Propriétaire

Nelly Figah Fabienne

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone habitation individuelle coteau (R2) à aménager, Zone inculte à aménager, Aire forestière, zone habitation faible densité A (R2), Zone habitation individuelle coteau (R4) à aménager

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction, ou auprès du Service Urbanisme, Bâtiments & Constructions pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) au Conseil municipal, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Monthey
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2
1870 Monthey

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 07.09.2026